

★ LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MFR

- Association de loi 1901 gérée par un Conseil d'Administration (parents d'élèves, professionnels)
- Centre de formation qui appartient à un mouvement composé de plus de 500 établissements
- Structure à taille humaine permettant un climat éducatif familial
- 200 jeunes en 2025

★ LA VIE À LA MFR

Horaires : Lundi : de **9h30 à 12h** et de **13h15 à 17h15**
Mardi, Mercredi et Jeudi : de **8h05 à 12h** et de **13h15 à 17h15**
Vendredi : de **8h05 à 12h** et de **13h30 à 16h20**

- La vie résidentielle avec un accueil en demi-pension ou dans notre internat
- Navette gratuite le **lundi à 9h15** et le **vendredi à 16h30** à la gare de Perrignier pour les internes
- Accès en Bus START arrêt « Collège Théodore Monod »

★ LE SAVOIR-FAIRE DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

- **Des formations par alternance**
 - 3ème de l'Enseignement Agricole (en partenariat avec la MFR de Bonne)
 - CAP, Bac Professionnel, Brevet Professionnel en 2 ans dans les métiers du bois, de la couverture, de la zinguerie, de la mécanique automobile et de la maroquinerie
 - CAP Métiers de l'Agriculture : Grandes Cultures - en projet
- **Des diplômes reconnus** par le Ministère de l'Education Nationale
- **3 statuts** de formation : stagiaire, apprenti ou stagiaire de la formation continue
- **La pédagogie de l'alternance**
 - La particularité de notre pédagogie est d'appuyer la formation théorique sur des expériences concrètes vécues dans l'entreprise, de favoriser l'ouverture d'esprit par de nombreux stages et visites d'études afin de préparer le jeune à être le citoyen, l'artisan de demain
 - La formation générale et professionnelle
 - L'accompagnement individualisé
 - La réussite scolaire et professionnelle
 - La garantie d'une insertion réussie
 - Un partenariat associant des professionnels
- **Le projet éducatif**
 - Considérer chaque jeune et lui faire confiance
 - Donner des repères
 - Eveiller la curiosité
 - Favoriser la responsabilité, la prise d'initiative et l'engagement collectif
 - Découvrir la vie en collectivité
 - Développer l'autonomie
 - Permettre l'épanouissement personnel, professionnel et social

CFA-MFR LES 5 CHEMINS

Formations par Apprentissage dans les métiers du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'une durée généralement de deux ans (il peut varier selon les cas), qui vous permet d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme. Vous apprenez le métier dans l'entreprise et au CFA (centre de formation des apprentis) selon un rythme défini à l'avance. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, vous effectuez une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

★ LA RÉMUNÉRATION

Vous avez un statut de salarié dans l'entreprise qui vous forme. Vous toucherez un salaire, qui sera équivalent à un pourcentage du SMIC variable en fonction de votre âge, de votre niveau de formation et de la convention collective applicable dans l'entreprise.

Année d'exécution du contrat	16 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	27%	43%	53%	100%
2ème année	39%	51%	61%	100%
3ème année	55%	67%	78%	100%

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée qui prend fin automatiquement à la date prévue.

★ OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur s'engage à :

- Effectuer dès l'entrée de l'apprenti dans son entreprise les déclarations obligatoires afin qu'il bénéficie des lois sociales en vigueur.
- Respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conditions de travail et de rémunération des apprentis.
- Assurer et faire assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète.
- Faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par la MFR, ces activités sont comprises dans l'horaire de travail.

★ OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

L'apprenti s'engage à :

- Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat.
- Suivre la formation assurée par la MFR et en entreprise.
- Se présenter aux épreuves du diplôme prévu par le contrat.

★ RUPTURE

Il arrive que pour différentes raisons vous ou votre employeur soyez amenés à vouloir résilier le contrat d'apprentissage. Ils existent plusieurs cas :

- La décision intervient durant la période d'essai : (les 45 premiers jours de l'apprentissage)
Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties sur simple notification.
- La décision intervient hors période d'essai :
La résiliation ne peut se faire que d'un commun accord entre les deux parties au contrat. Elle doit être notifiée par écrit et signée par toutes les parties signataires du contrat.
- Par la démission de l'apprenti : et après respect d'un préavis, dans des conditions déterminées par décret.

Avant de rompre votre contrat, il vous est demandé de prendre contact avec la MFR.

CFA-MFR LES 5 CHEMINS

Formations par Apprentissage dans les métiers du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr

Responsable de Traitement :

MFR : MFR LES CINQ CHEMINS
2 CHEMIN DES ETREPETS – 74200 MARGENCEL

SIRET : 776.585.648.00012 APE : 8532Z

CONSENTEMENT

SIMPLIFIÉ

A CONSERVER

Nous collectons les données par le dossier d'inscription dans le cadre de la réalisation du/des service(s) suivant(s) :

- Gestion des contacts apprentis
- Gestion des inscriptions « Dossier d'inscription » (Obligatoire)
- Gestion financière des apprentis « fiche modalités financières » (Obligatoire)
- Adhésion à l'UDAF (Obligation statutaire)
- Gestion des Urgences de santé (Obligatoire)
- Adaptations pédagogiques « fiche pédagogique » (facultatif)

L'ensemble de ces données sont obligatoires et, ou facultatives, mais permettent de vous recontacter afin d'aboutir potentiellement à un contrat d'apprentissage entre vous et notre établissement, de gérer votre apprentissage dans notre établissement.

Données collectées : Nom, Prénom, Téléphone, Adresse, Mail, Date de naissance, N° sécurité sociale.

Ces données peuvent être conservées dans le cadre d'interventions ultérieures.

Conformément à la loi informatique et liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, rectification, minimisation du traitement, portabilité et le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » de vos données personnelles. L'effacement de vos données est automatique en fonction de la durée de conservation légale, les données non soumises à un cadre légal sont automatiquement supprimées au terme de 2 années sans renouvellement de votre consentement.

Vos données ne sont ni vendues, ni échangées, ni louées, elles sont conservées en interne et peuvent être transmises à l'un de nos sous-traitants afin de réaliser l'une des finalités précitées. Nos sous-traitants se doivent de se conformer au même règlement afin de toujours vous garantir une sécurité maximale sur vos données personnelles.

Aucun transfert hors UE n'est envisagé.

Pour connaître la liste de nos sous-traitants et durées de conservations connectez-vous sur :

<https://mfr-margencel.fr/declaration/politiquedeconfidentialite.php>

Vous pouvez exercer vos droits auprès de nos services à l'adresse mail suivante :

dpo.mfr7374@mfr-des-savoie.fr (notre délégué à la protection des données)

En cas de litige, vous pouvez contacter l'autorité compétente à savoir la CNIL : www.cnil.fr

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Droit à l'image

Le droit à l'image, fondé sur le principe du respect de la vie privée reconnu à toute personne en vertu de l'article 9 du Code Civil, permet à chacun d'autoriser ou d'interdire la publication et la diffusion de son image.

La loi impose d'obtenir une autorisation chaque fois que nous voulons fixer votre image ou votre voix dans le cadre de ses activités. Sans accord, une anonymisation sera effectuée.

Ces photographies et/ou vidéo pourront être diffusées :

- Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés
- Pour des usages de communication et de promotion externe de l'institution
- Pour d'autres usages institutionnels à vocation éducatives, de formation ou de recherche
- En ligne : site internet et réseaux sociaux de l'établissement
- Sur un support papier : flyers, documentation, ...

Cette autorisation emporte le droit de reproduire et de diffuser votre image et votre voix sur les supports suivants :

Diffusion ou projection collective	- Pour un usage collectif - Usages de communication externe
Diffusion en ligne	- Radio - Télévision - Internet (monde entier) - Intranet (accès par authentification)
Autre support	- CD/DVD - Impression papier - Autre (préciser) :

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Sachez qu'à tout moment, il vous sera possible de revenir sur votre consentement en envoyant un mail à l'adresse suivante : dpo.mfr7374@mfr-des-savoie.fr

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR - BCP Métiers du Cuir – 1^{ère} PARTIE

CE DOSSIER DOIT COMPORTER LES PIÈCES SUIVANTES :

- une fiche de renseignements élève complétée
- une copie du livret de famille (toutes les pages)
- une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- une photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
- 2 photos d'identité RECENTES (3,5 x 4,5)
- 1 photo d'identité au format numérique JPG à envoyer par mail à l'adresse suivante : mfr.margencel@mfr.asso.fr en précisant le NOM et Prénom du jeune
- dans le cadre de parents séparés ou divorcés, la photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant, ceci afin d'éviter tout problème. Si vous ne disposez pas de jugement, une attestation sur l'honneur concernant la garde de l'enfant et sa résidence principale signée par les 2 parents
- la fiche « Autorisations » complétée et à remplir via le lien suivant : <https://forms.gle/V3vR4ZUH59iu5Chg9>
- la fiche consentement 2026/27
- l'autorisation de sortie du territoire complétée + copie carte d'identité du responsable légal pour les jeunes mineurs

• une demande de contrat d'apprentissage à faire compléter par l'entreprise
(indispensable pour l'inscription)

- un CV et une lettre de motivation
 - une fiche médicale complétée par la famille
 - une fiche suivi des besoins éducatifs particuliers via le lien suivant : <https://forms.gle/RT465TH5tSnyRmDB8>
 - copie de tout document d'aménagement PAP, PPS, PAI, notification MDPH, GEVASCO...
 - copie document médical (médecin traitant, spécialiste...) ou paramédical (bilan orthophonique, neuropsychologique...) justifiant de son handicap ou problème de santé et des aménagements qu'il sollicite
 - copie des vaccinations A JOUR
 - une copie du certificat de scolarité du dernier établissement scolaire
 - numéro INE à demander à l'établissement actuel
 - les copies des bulletins scolaires : 1^{er} et 2^{ème} trimestre
 - pour ceux qui ont déjà un diplôme : copie du diplôme
 - une copie de l'attestation de la carte vitale du jeune ou du parent auquel il est rattaché (attestation à télécharger sur le site AMELI)
- un exemplaire signé du contrat financier et RIB
 - un chèque de 100,00 € pour la cotisation à l'association (encaissé à la confirmation d'inscription)

D'autres documents vous seront demandés pour la rentrée

Coller la photo

FICHE RENSEIGNEMENTS
2026/20267

Classe demandée : _____

Interne **Demi-pension**

Pour les internes, possibilité de prendre la navette pour le trajet gare – CFA les lundis et vendredis

Mon jeune prendra la navette : **OUI** **Non**

Dossier reçu le :

Réponse donnée le : OUI
 NON

ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Lieu : _____ N°Département : ____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. portable élève : ____/____/____/____/____

Email élève : _____

N°INE ou BEA (11 caractères) : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

(à demander à votre établissement actuel)

N° de Sécurité sociale **du jeune** : _____

CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	Classe suivie (intitulé précis)	Nom et Adresse établissement	Diplôme obtenu
2025/2026			
2024/2025			

Est-ce que l'élève a déjà a été sous contrat d'apprentissage : Oui Non
 (Si oui joindre une copie du précédent contrat)

TOURNEZ SVP→

FAMILLE

SITUATION FAMILIALE

- Parents mariés Parent veuf(ve) Concubin Célibataire
- Parents divorcés ou séparés – le jeune vit avec son père sa mère
- En foyer : _____
- Autres, précisez : _____
- Suivi par un éducateur : _____

PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom : _____	NOM Prénom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Profession : _____	Profession : _____
Tél. fixe : ____/____/____/____/____	Tél. fixe : ____/____/____/____/____
Tél : portable : ____/____/____/____/____	Tél : portable : ____/____/____/____/____
Tél travail : ____/____/____/____/____	Tél travail : ____/____/____/____/____
Email : _____	Email : _____
<input type="checkbox"/> Responsable légal	<input type="checkbox"/> Responsable légal
<input type="checkbox"/> Responsable financier	<input type="checkbox"/> Responsable financier
Nom Employeur : _____	Nom Employeur : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP Ville : _____	CP Ville : _____

Nombre de frères et sœurs

NOM Prénom	Sexe	Date de Naissance

Fait à : _____
Signature responsable 1 :

Le : _____
Signature du jeune :

Signature responsable 2 :

En cas de séparation ou de divorce, les 2 parents doivent obligatoirement signer

CONSENTEMENT 2026/2027

Je soussigné(e),

Père – mère - tuteurs légaux de

Nom : Prénom :

- Certifie exact les autorisations données et informations fournies via les google forms
- Reconnais avoir pris connaissance que la charte informatique et la charte d'utilisation du système d'information sont disponibles en salle informatique et au secrétariat.
- Accepte l'utilisation de mes données dans le cadre explicité dans la fiche intitulée « Consentement simplifié ».
- Accepte les conditions de déroulement de la formation en matière de planning, répartition horaire, étude le mercredi soir pour les internes

Le

Signature de l'élève

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux)

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel », la gestion administrative des contrats d'apprentissage est effectuée par le CFA MFR Les 5 Chemins

Le CFA MFR Les 5 Chemins est **votre interlocuteur unique**.

Dès réception de la demande de contrat complétées par vos soins (cf. pièce jointe), **nous établirons le contrat d'apprentissage et la convention de formation (et éventuellement la convention tripartite)** avec les informations que vous nous aurez transmises.

Pour les entreprises qui dépendent de l'OPCO Mobilités, Constructys, 2i, Akto les démarches administratives sont réalisées intégralement par les CFA :

- Dès réception du contrat d'apprentissage, de la convention de formation et éventuellement de la convention tripartite signés par vos soins (entreprise, apprenti(e) et représentant(e) légal(e) si l'apprenti(e) est mineur(e)), nous nous chargerons de les déposer en ligne.
- Vous trouverez à l'article 7 de la convention de formation par apprentissage le mandat nous autorisant à déposer le contrat sur la plateforme de l'OPCO spécialement créée pour les CFA.

Pour les autres OPCO, les démarches administratives sont à réaliser par les entreprises :

- Dès réception du contrat d'apprentissage, de la convention de formation et éventuellement de la convention tripartite signés par vos soins (entreprise, apprenti(e) et représentant(e) légal(e) si l'apprenti(e) est mineur(e)), nous signerons la partie formation du contrat et nous vous retransmettrons les documents.
- Vous devrez ensuite déposer l'ensemble des documents sur la plateforme dédiée de l'OPCO dont vous dépendez au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.
- Vous nous communiquerez la date de dépôt du dossier à l'OPCO pour le suivi de l'avancée des démarches.

Sans cette déclaration de votre part à votre OPCO, le contrat ne pourra pas juridiquement commencer.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Directrice : Nathalie TOUREILLE

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**MERCI DE COMPLETER TOUS LES CHAMPS DE CETTE DEMANDE
 ILS SONT INDISPENSABLES A LA REDACTION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

L'EMPLOYEUR

Raison sociale :

Adresse du lieu d'apprentissage :

Code postal : Ville :

☎ Fixe :

☎ Portable :

@ Mail :

N° SIRET : Code APE : Code IDCC :

Intitulé de la convention collective : www.travail-solidarite.gouv.fr/idcc

Nombre de salariés (au prorata du temps de travail (ex : 1 mi-temps = 0,5) hors apprentis :

Caisse de retraite complémentaire des salariés :

Organisme cotisations SS : URSSAF MSA

Nom et prénom du dirigeant :

Nom, téléphone et mail d'un contact pour la gestion du contrat :

L'APPRENTI(E)

Nom et Prénom :

Date de naissance :/...../.....

N° de Sécurité Sociale :

Reconnaissance travailleur handicapé : oui non en cours

Diplôme visé :

Situation avant contrat (pour les apprenti(e)s non scolarisés à la MFR de Margencel

Scolaire Apprentissage (joindre copie contrat et/ou rupture) Salarié Demandeur d'emploi

Dernière classe fréquentée:..... Dernier diplôme obtenu:.....

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Nom et Prénom : Date de naissance :/...../.....

@ Mail :

Emploi occupé en lien avec la formation de l'apprenti(e) :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date de début de contrat :/...../.....

Date de fin de contrat :/...../.....

Date de conclusion du contrat :/...../.....

Durée hebdomadaire de travail :

Travaux machines dangereuses : OUI NON

Salaire brut mensuel à l'embauche :

1^{ère} année de contrat :

du/...../..... au/...../..... →% du* / et du/...../..... au/...../..... →% du*

2^{ème} année de contrat :

du/...../..... au/...../..... →% du* / et du/...../..... au/...../..... →% du*

3^{ème} année de contrat :

du/...../..... au/...../..... →% du* / et du/...../..... au/...../..... →% du*

* SMIC ou minimum conventionnel de l'emploi occupé si l'apprenti est âgé de 21 ans ou plus

Simulations de salaires et aides pour les entreprises : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti et que le maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétences définies par le code du travail.

En prenant un apprenti à la MFR de Margencel, j'accepte les conditions de déroulement de la formation en matière de planning, répartition horaire

Date :/...../.....

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise :

FICHE MEDICALE de l'apprenant

Nom : Prénom :

Classe envisagée à la rentrée :

Groupe sanguin :

Date dernière vaccination antitétanique :

Antécédents médicaux

	Type	Traitement / suivi médical ¹
Allergies		
Maladie longue durée		

¹ Si traitement à prendre en cas d'urgence, nous fournir une trousse d'urgence et mettre en place un PAI. **Si votre jeune bénéficie d'un PAI, souhaitez-vous sa reconduction pour la prochaine rentrée** : oui non

AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Je soussigné

représentant légal de l'élève

demeurant

Autorise qu'en cas d'urgence, il sera fait appel au SAMU (15).

Fait à Le

Signature :

C'est le médecin du 15 qui décidera des mesures les plus appropriées à l'état de santé de votre enfant. La famille sera avertie dans les meilleurs délais.

Un élève mineur peut rentrer à tout moment à l'hôpital, mais il peut en sortir seulement accompagné de l'un de ses parents ou de son tuteur légal.

CONTRAT FINANCIER
Bac Pro 2026/2028

NOM Prénom du Jeune : _____

Section du Jeune : Bac Pro Maroquinerie

1^{ère} Année :

<input type="checkbox"/> Pension :	<input type="checkbox"/> Demi-pension :
19 semaines à 159 € : 3 021.00 €	19 semaines à 59 € : 1 121.00 €
Acompte Activité(s) extérieure(s): 90.00 €	Acompte Activité(s) extérieure(s): 90.00 €
Cotisation à l'association : 100.00 €	Cotisations à l'association : 100.00 €
TOTAL : 3 211.00 €	TOTAL : 1 311.00 €

Le tarif indiqué est le tarif sans prise en charge de l'OPCO (3€ par repas et 6€ par nuitée).
 Dès réception de l'accord de financement du contrat d'apprentissage, nous les déduisons. La demi-pension sera à 44€ et la pension à 108€.

2^{ème} Année :

<input type="checkbox"/> Pension :	<input type="checkbox"/> Demi-pension :
20 semaines à 108 € : 2 160.00 €	20 semaines à 44 € : 880.00 €
Acompte Activité(s) extérieure(s): 90.00 €	Acompte Activité(s) extérieure(s): 90.00 €
Acompte M.A.F. : 30.00 €	Acompte M.A.F. : 30.00 €
Cotisation à l'association : 100.00 €	Cotisation à l'association : 100.00 €
TOTAL : 2 380.00 €	TOTAL : 1 100.00 €

Le tarif indiqué est le tarif avec prise en charge de l'OPCO (3€ par repas et 6€ par nuitée).

MODALITES DE REGLEMENTS

La cotisation à l'association (100€), encaissée au moment de la confirmation d'inscription ou à la réinscription est non remboursable.

- par chèque
- par espèces
- par virement (en précisant dans le libellé les NOM et Prénom du jeune) sur le compte :
IBAN : FR76 1810 6000 4813 2012 3913 443 BIC : AGRIFRPP881

1^{ère} année :

Le règlement se fait par 10 prélèvements bancaires, du 5 octobre 2026 au 5 juillet 2027.

Pension : 311.11€/mois – Demi-Pension : 121.10€/mois jusqu'à la réception de la prise en charge

2^{ème} année :

Le règlement se fait par 10 prélèvements bancaires, du 5 septembre 2027 au 5 juin 2028.

Pension : 228.00€/mois – Demi-Pension : 100.00€/mois

Pour cela, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement présente en page 4 en y joignant votre RIB sous format IBAN.

En cas de prélèvement impayé les frais de banque vous seront refacturés.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion temporaire de l'établissement.
Les absences d'une semaine ou plus seront déduites uniquement sur justificatif médical.

En cas de dégradation, le responsable financier s'engage à assurer tous les frais inhérents à la situation. A réception de la facture, le responsable financier dispose de 30 jours pour prendre contact avec son assureur et faire un retour à la MFR ; faute de quoi la MFR prélèvera le montant de cette dernière.

La caisse à outils est prise en charge par la branche professionnelle lors de l'enregistrement du contrat d'apprentissage à hauteur maximum de 500€, en cas de dépassement le reste à charge incombe au responsable financier.

En cas de perte, de détérioration, d'absence de contrat d'apprentissage, de contrat dans la fonction publique ou de non prise en charge par l'OPCO du fait d'une rupture, le responsable financier s'engage à en assumer la charge financière.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut participer à l'acquisition des EPI via la carte Pass Région selon un montant voté annuellement.

Une prise en charge du responsable financier sera requise dans l'une des situations suivantes : carte Pass Région non faite ; jeune non éligible à cette même carte ; dépassement du forfait ; non prise en charge par la Région.

Les autres frais inhérents à la formation (ex : abonnements spécifiques, photocopies supplémentaires, perte du carnet de liaison...) restent également à la charge des responsables financiers et seront ajoutés aux prélèvements.

En cas de départ de l'établissement, nous nous gardons le droit de prélever les sommes restantes dues.

Le service de navettes de la MFR de Margencel à la gare de Perrignier (le lundi et le vendredi) vous est proposé gratuitement.

En cas de parents séparés, le règlement sera réalisé par :

Mère

Père

moitié mère/moitié père (dans ce cas chacun doit remplir et signer le contrat financier, l'autorisation de prélèvement et donner son RIB)

RESPONSABLE FINANCIER

M _____

J'atteste avoir pris connaissance des modalités du coût de la formation et m'engage à en régler la totalité.

La Maison Familiale se réserve le droit de modifier le statut du jeune en cas de non-paiement total des frais.

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable financier :

Signature du trésorier :



Autorisation de Prélèvement au verso

TOURNEZ SVP →

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

NOM PRENOM DU JEUNE : _____

CLASSE : _____



NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

MFR LES CINQ CHEMINS
2 chemin des Etrepets
74200 MARGENCEL

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

ICS : FR60ZZZ412829

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MFR LES CINQ CHEMINS – 74200 MARGENCEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des MFR LES CINQ CHEMINS – 74200 MARGENCEL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DEBITEUR : _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC Code international d'identification de votre banque : _____

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Fait à :

Signature :

Le :

Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévu aux articles 38 et suivants de la loi n°78.17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Merci de joindre votre IBAN